

# PROGRAMME FRANCO-SLOVENE DE COOPERATION SCIENTIFIQUE "PROTEUS"

## *Procès verbal de la 16<sup>ème</sup> réunion du Comité Mixte*

### *de Sélection du Programme PROTEUS*

Dans le cadre de l'Accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République de Slovénie signé à Ljubljana le 6 novembre 1992 et en référence à la réunion qui s'est tenue à Ljubljana le 30 juin 1994, la seizième réunion du comité de sélection des projets "PROTEUS" s'est tenue à Paris le 4 décembre 2009.

Les délégations française et slovène, dont la composition est jointe en annexes 1 et 2, ont procédé à la sélection des projets présentés en réponse à l'appel à propositions de projets pour l'année 2010.

Les deux parties rappellent que le programme PROTEUS repose sur un appel à propositions lancé auprès des communautés scientifiques de chacun des deux pays. Tous les projets présentés dans les formes et délais requis en réponse à cet appel à propositions ont fait, dans les deux pays, l'objet d'une évaluation scientifique.

L'ensemble des dossiers de première année a été soumis à l'examen du comité de sélection qui a retenu 17 projets de première année en fonction de leur intérêt scientifique, des priorités de la coopération scientifique entre les deux pays et des moyens financiers de chacune des parties. Cette liste figure en annexe 3-A.

L'ensemble des 18 projets de première année sont reconduits en deuxième année et figurent en annexe 3-B.

Les deux parties conviennent pour le programme « PROTEUS » des modalités administratives et financières détaillées en annexe 4.

Elles confirment toute l'importance qu'elles attachent à la diffusion des résultats par des publications communes et souhaitent favoriser dans la mesure du possible la mobilité de jeunes scientifiques dans le cadre de ces projets. Elles expriment le vœu que les collaborations puissent se poursuivre dans le cadre des programmes européens ou internationaux, ou en relation avec les secteurs économique et industriel.


Afin de faciliter la création de réseaux européens de recherche, les deux parties sont convenues d'encourager les équipes, à soumettre leur projet dans le cadre de plusieurs programmes bilatéraux.

Enfin les deux parties étudieront la possibilité d'une évaluation conjointe du programme PROTEUS depuis sa création en 1995 à nos jours.

Le calendrier relatif à l'appel à propositions 2010 est détaillé en annexe 5.

Fait à Paris, le 4 décembre 2009.

Le chef de la délégation slovène



Peter VOLASKO

Le chef de la délégation française



Philippe MARTINEAU

## ANNEXE 1

### DÉLÉGATION FRANÇAISE

M. Philippe <b>MARTINEAU</b>	Chef du bureau des échanges scientifiques Internationaux Ministère des Affaires étrangères et européennes
M. Jean-Jacques <b>VICTOR</b>	Conseiller de coopération et d'action culturelle Ambassade de France en Slovénie
Mme Elisabeth <b>LEGRAND</b>	Chargée de mission, Direction des relations internationales et de la coopération, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
M. Robert <b>GARDETTE</b>	Expert, Mission expertise scientifique Direction générale pour la recherche et l'innovation Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

## ANNEXE 2

### DÉLÉGATION SLOVÈNE

**M. Peter VOLASKO**

Directeur, Bureau de la coopération internationale et des affaires européennes, Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie

**M. Bojan JENKO**

Direction de l'enseignement supérieur et de la science, Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie

**Mme Alenka KOCJAN**

Directrice, Département de la coopération bilatérale, Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie

**M. Primož PRISTOVŠEK**

Agence nationale pour la recherche de la République de Slovénie  
Responsable de la coopération internationale

## ANNEXE 3 A

### Projets retenus au titre du Programme PROTEUS 1<sup>ème</sup> année

PORTEUR SLOVENE DU PROJET	PORTEUT FRANCAIS DU PROJET	NOMBRE DE VOYAGE	NOMBRE DE JOURNEES DE SEJOUR
Damjan Miklavčič	Mounir Tarek	2	10
Janez Kopač	Joel Rech	2	10
Barbara Malič	Brahim Dkhil	2	10
Vojeslav Vlachy	Marie Jardat	2	10
Alenka Vesel	Marianne Balat-Pichelin	2	10
Jure Zupan	Emi Kou	2	10
Robert Dominko	Mathieu Morcrette	2	10
Boštjan Brešar	Victor Chepoi	2	10
Primož Moravec	Gerard Endimioni	2	10
Maja Čemažar	Muriel Golzio	2	10
Tadej Slabe	Philippe Audra	2	10
Maja Ravnikar	Emmanuel Jacquot	2	10
Gregor Mali	Francois Taulelle	2	10
Borit Bajc	Stephane Lavignac	2	10
Mojca Schlamberger Brezar	Benoit Sagot	2	10
Alenka Malej	Delphine-Tribaut-Botha	2	10
Aleksandra Lobnik	Moise Vouters	2	10

**ANNEXE 3 B****Projets retenus au titre du Programme PROTEUS  
2<sup>ème</sup> année**

PORTEUR SLOVENE DU PROJET	PORTEUR FRANCAIS DU PROJET	NOMBRE DE VOYAGES	NOMBRE DE JOURNEES DE SEJOUR
Marko MARHL	Etienne ROUX	2	10
Damijan MIKLAVČIČ	Lluis L. MIR	2	10
Darko MAKOVEC	Nadine MILLOT	2	10
Brane ŠIROK	Regiane FORTES PATELLA	2	10
Franc FORSTNERIČ	Alexandre SUKHOV	2	10
Božidar ŠARLER	Miha ZALOŽNIK	2	10
Denis ARČON	Christopher Paul EWELS	2	10
Riste ŠKREKOVSKI	Frederic HAWET	2	10
Janez ŠČANČAR	Gaetane LESPE	2	10
Andrej ČOKL	Michel RENOU	2	10
Igor KLEP	Markus SCHWEIGHOFER	2	10
Marija BEŠTER ROGAČ	Serge DURAND VIDAL	2	10
Nenad GUBELJAK	Guy PLUVINAGE	2	10
Sergio CABELLO JUSTO	Eric Collin de VERDIERE	2	10
Barbara LAMPIČ	Regis BRAUCHER	2	10
Martin KLANJŠEK	Claude BERTHIER	2	10
Marko DEBELJAK	Florence LEPRINCE	2	10
Tomaž ERJAVEC	Patrice POGNAN	2	10

## ANNEXE 4

### MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DU PROGRAMME D'ACTIONS INTÉGRÉES PROTEUS

La partie Slovène prendra à sa charge les voyages vers la France des chercheurs slovènes jusqu'à leur destination finale et les frais de séjour en Slovénie des chercheurs français. Jusqu'à un mois de séjour, il sera remis aux chercheurs français le per diem correspondant au montant publié dans le Journal Officiel de la République de Slovénie (21.39€). Ils bénéficieront en outre de la prise en charge des frais d'hébergement.

La partie française prendra à sa charge les voyages vers la Slovénie des chercheurs français jusqu'à leur destination finale et les frais de séjour en France des chercheurs slovènes. Il sera remis à ces derniers 110 € par jour incluant les déplacements professionnels intérieurs.

Chaque échange dans le cadre de ce programme est soumis à l'obligation pour le chercheur d'adhérer à un régime d'assurance permettant de couvrir d'éventuels accidents et frais médicaux dans le pays d'accueil.

Pour la partie française, ÉGIDE assurera la gestion des voyages des Français et des séjours des Slovènes selon des modalités qui seront communiquées par lui aux chercheurs français. Les chercheurs slovènes prépareront directement leur mission avec l'institution française partenaire.

Pour la partie slovène, l'ARRS (Agence publique pour l'activité de recherche de la République de Slovénie) attribuera des subventions aux institutions slovènes concernées, celles-ci assureront la gestion des voyages des chercheurs slovènes et des séjours des chercheurs français; les chercheurs français prépareront directement leur mission en relation avec l'institution slovène partenaire; celle-ci leur versera leurs frais de séjour.

## **ANNEXE 5**

### **CALENDRIER 2010**

- 15 décembre 2009 : notification des résultats aux lauréats
- 1<sup>er</sup> janvier 2010 : début de mise en oeuvre des projets
- Février 2010 : lancement de l'appel d'offres pour 2011-2012
- 30 Avril 2010 : clôture de l'appel d'offres
- 1ere quinzaine de décembre 2010 : réunion à Ljubljana du comité mixte de sélection

A

M